

# AGFMQ INFO\$



Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

Volume 19 no. 1

Avril 2023

7245, rue Clark, bureau 305, Montréal  
(Québec) H2R 2Y4

Tél. : 514 499-1130

Sans frais : 1 877 499-1130

[agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com)

## SOMMAIRE

Renouvellement du membership ..... 1

Colloque annuel 2023..... 1

[Compte rendu – Groupe de travail  
sur la présentation financière du  
8 février 2023 et comité consultatif  
des finances municipales du 23 février...](#) 2

[Rapport financier – Dates  
limites de transmission](#)..... 4

[Rappel – Journée de formation](#) ..... 4

## RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP

Garder l'œil ouvert sur votre boîte courriel, il sera bientôt temps de renouveler votre adhésion 2023-2024 !

N'oubliez pas qu'être membre de l'AGFMQ c'est profiter de plusieurs avantages tels qu'un réseau à l'écoute de ses membres, des formations ciblées sur les besoins, un colloque enrichissant, des connaissances provenant des quatre coins du Québec et encore plus.

Contribuez à faire rayonner l'AGFMQ. Afin d'agrandir notre communauté, nous vous invitons à transmettre les coordonnées de candidatures potentielles à l'adresse [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com).

L'AGFMQ est reconnaissante et vous remercie de lui faire confiance.

***Sheina Fortin- Larouche, CPA***

Administratrice

## COLLOQUE ANNUEL 2023

### UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER !

Ceci est un rappel pour ne pas oublier votre colloque du 12 au 15 septembre 2023. Cette année, les membres du comité ont redoublé d'efforts pour vous offrir des séances de formation avec ateliers et autre période d'échange entre collègues en plus d'une soirée animée le jeudi soir. Il y aura des formations avec des professionnels de la Firme MNP, Décimal, Télus Santé en plus de notre traditionnelle rencontre avec les représentants du MAMH et notre assemblée générale annuelle du vendredi matin. Le programme devrait être disponible en mai. Nous souhaitons que vous puissiez être des nôtres en septembre.

***Pierre R. Charron, co-coordonnateur***



## COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSENTATION FINANCIÈRE DU 8 FÉVRIER 2023 ET COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES MUNICIPALES DU 23 FÉVRIER 2023

### OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS

Le chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations (OMHS), entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Il doit donc être appliqué par les organismes municipaux du Québec à compter de leur exercice 2023.

Le ministère a émis un rappel sous forme d’aide-mémoire afin d’appuyer les organismes dans leurs démarches. Il est impératif de planifier et d’entreprendre les analyses en 2023, sachant pertinemment toutefois que les gestionnaires font face à plusieurs défis dans ce dossier : implication de plusieurs intervenants, calculs possiblement complexes, méthodes d’audit différentes, manque de main-d’œuvre, sollicitation d’experts et possibilité de réserve au rapport de l’auditeur.

Lien : [Aide-mémoire destiné aux organismes municipaux en vue de l’entrée en vigueur du chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations \(gouv.qc.ca\)](https://www.mamh.gouv.qc.ca/aide-memoire-destine-aux-organismes-municipaux-en-vue-de-l-entree-en-vigueur-du-chapitre-sp-3280-obligations-liees-a-la-mise-hors-service-d-immobilisations-gouv.qc.ca)

### PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE REDDITION FINANCIÈRE DES ORGANISMES MUNICIPAUX (PERFORM)

Vous trouverez sur le site du MAMH un guide expliquant les principales fonctionnalités de PERFORM et la gestion des accès.

Lien : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/finances-et-fiscalite/services-en-ligne-des-ministeres-et-organismes/perform-formulaires-financiers/>

Bien que le nouveau service en ligne présente plusieurs avantages, tels que l’exécution de reports et de calculs, la récupération des données des exercices antérieurs, la validation des formulaires, la transmission électronique, la possibilité pour l’organisme d’amender ses formulaires et d’imprimer chacune des versions transmises et celle en cours, faites-nous part de vos irritants, vos suggestions et vos difficultés avec la nouvelle application. **Nous pourrons en faire part lors de notre prochaine rencontre avec le ministère!**

### ENTENTE RÉGISSANT LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX ENTRE UNE MUNICIPALITÉ, UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET LE MEQ

Le ministère travaille afin de normaliser le traitement comptable de ce type d’entente. Plusieurs municipalités sont concernées et ont des ententes conclues de façon très différente ainsi qu’une comptabilisation aux livres qui varie beaucoup. Une étude est en cours avec l’aide de quelques organismes afin de pouvoir émettre une directive.

Vos commentaires à ce sujet sont les bienvenus.

### ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ EN FINANCES MUNICIPALES

La direction de l’accompagnement et des finances municipales du MAMH met à votre disposition ses ressources et son expertise pour offrir de l’accompagnement spécialisé en finances municipales. Cet accompagnement vise à favoriser une saine gestion des deniers publics au bénéfice des citoyens, à soutenir les municipalités dans l’exercice

de leurs responsabilités en matière de finances, de comptabilité et de fiscalité municipale, à agir en amont pour éviter les incidences financières graves pour les citoyens et à faire en sorte que le recours à l'administration provisoire ou à la tutelle soit une solution exceptionnelle et de dernier recours.

Cette direction offre aux organismes municipaux de l'information et des conseils spécialisés dans le domaine des finances, de la comptabilité et de la fiscalité municipale adaptées à leur réalité financière, et ce, à leur demande. Que ce soit pour le fonctionnement des finances municipales, les règlements d'emprunt, la préparation du budget, du PTI, la mise en place de contrôles budgétaires, la gestion des immobilisations, la compréhension des états financiers ou la fiscalité municipale. Vous pouvez les joindre par courriel à : [Accompagnement.specialise@mamh.gouv.qc.ca](mailto:Accompagnement.specialise@mamh.gouv.qc.ca)

#### **DIRECTION DES PROGRAMMES FISCAUX ET DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU MAMH**

La direction des programmes fiscaux et de l'adaptation aux changements climatiques (DPFACC) a pour mandat de gérer un ensemble de programmes d'aide financière reliés à la fiscalité municipale et à l'adaptation aux changements climatiques. Voici une liste non exhaustive des différents programmes disponibles :

- Compensations tenant lieu de taxes
- Péréquation municipale
- Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques
- Partage des redevances sur les ressources naturelles
- Partage de la croissance d'un point de TVQ
- Programme de neutralité financière
- Programme de subvention pour les intérêts (PSI) encourus dans le cadre de la mesure

d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées;

- Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel (MCI) aux prises avec une baisse marquée de la valeur d'immeubles industriels.

Chaque automne, et ce afin d'aider les municipalités et les MRC à préparer leurs prévisions budgétaires, la DPFACC rend disponibles certains montants de transfert prévus pour l'année à venir.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/finances-et-fiscalite/information-financiere/preparation-du-budget-2023/>

De plus, différents programmes sont également offerts pour l'adaptation aux changements climatiques :

#### ***Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)***

- Volet aménagements résilients : Soutient les organismes municipaux dans la réalisation d'aménagements résilients visant à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux risques d'inondation
- Volet relocalisation : Ce volet a pour objectifs de réduire le nombre de personnes et de bâtiments localisés dans les zones à risque élevé d'inondation; d'augmenter la protection de bâtiments dont le déplacement n'est pas possible ou dont l'usage est compatible au niveau de risque; de promouvoir la planification de projets visant à libérer des secteurs à risque élevé

d'inondation; de contribuer à la création de zones tampons entre les cours d'eau et les secteurs urbanisés et de redonner aux cours d'eau leur espace de liberté

### **Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes**

Il s'agit d'un programme fédéral fondé sur le mérite. Ce programme subventionne les projets d'infrastructure visant à atténuer les catastrophes et les risques actuels et futurs liés au climat. L'enveloppe globale pour ce fonds est de 3,375 milliards de dollars sur 15 ans.

**Jocelyne Montreuil MBA, CPA**  
Présidente

**Isabelle Maillé CPA, CA**  
1<sup>re</sup> vice-présidente

### **RAPPEL RAPPORT FINANCIER – DATES LIMITES DE TRANSMISSION**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vous informe qu'une tolérance administrative concernant la transmission du rapport financier 2022 sera appliquée, reportant ainsi la date limite du 15 mai au **15 juin 2023**. Les organismes visés par cette tolérance administrative sont les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines.

En ce qui concerne les régies intermunicipales et les organismes publics de transport, la date limite de transmission du rapport financier 2022 demeure le 15 avril 2023.

Pour plus d'informations, consultez le [site Web du MAMH](#).

## **RAPPEL - JOURNÉE DE FORMATION**

### **ENGAGEMENT DES EMPLOYES DANS LE NOUVEAU MONDE DU TRAVAIL**



**N'oubliez pas de vous inscrire à notre nouvelle journée de formation offerte en présentiel.**

**Date : 31 mai 2023**

**Heure : 8 h 30 à 16 h 30**

**Lieu : Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe**

**On vous y attend !**

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)